

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 octobre 2013

Présidence : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BARRENSE-DIAS Yara, BIELER Eric, DESPONDS Vincent, EQUHEY Steve, GARDEL MAOUCHE Vanessa, GRAF Albert, HANHART Jacques, HART Darren, JENEFSKY Robert, KRANSNIQI Sadik, KIRCHNER Volker, MERMILLIOD Nathalie, PERRIN Christian, ROCHAT Blaise, RUPPRECHT Knut, SAUGY David,

Absents : DE GARRINI Luciano, JACKSON Brian

2. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2013

M. Gregory DURAND fait remarquer qu'en page 3, concernant le point 4, « communications du Bureau», après la lecture d'une lettre d'un citoyen nyonnais, il était intervenu pour connaître le nom du citoyen, intervention qui ne figure pas au procès-verbal, ni le nom du citoyen. Pour précision, il s'agissait d'une lettre de M. Martin Brefin, domicilié rue St-Jean 20.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président supprime le point 5, « Assermentation », la personne concernée étant absente et ajoute un point 6bis « Election à l'association de police intercommunale de la région de Nyon ».

Il fait remarquer que le point « Propositions individuelles » a été placé après les rapports, suite aux discussions avec les chefs de groupe.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission du groupe des Verts de M. Jean BISCHOFBERGER et en conséquence de la COFIN, des lettres de démission de la COGES de Mme Suzanne FAVRE, PLR et M. Dominique KARLEN, SOC, et des lettres de démission du Conseil de Mmes Margaux CARRON, VL et Laurence DUFOUR, PLR.
- Le Bureau a reçu une lettre de Mme Elisabeth Badertscher au sujet du préavis N° 121, qui informe avoir créé un groupe de soutien au projet de construction d'un immeuble pour l'EVAM. Le courrier a été envoyé à la présidente de la commission, une copie figure en annexe.
- Dans le même contexte, le Bureau a reçu une pétition contre le projet de foyer de l'EVAM, document déposé par M. Pierre-Alain Chable. La pétition a été transmise à la commission des pétitions et la présidente de la commission pour le préavis N° 121 en a été informée.
- Toujours pour le même préavis, le Bureau, mais également la Municipalité, ont reçu un courrier de Mme Andrée Maurer qui figure en annexe. Une copie a également été transmise à la commission.
- Le dimanche 22 septembre dernier, le Bureau, avec l'aide précieuse de certains Conseillers, a dépouillé les votations. M. le Président tient à remercier toutes les

personnes qui ont participé à cette tâche qui s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur mais avec tout le sérieux qui s'impose.

- Le Bureau demande aux Conseillers de bien vouloir résumer leurs interventions, motions ou interpellations mises à l'ordre du jour. Le message s'adresse également à la Municipalité pour leurs réponses. Tous les textes figureront dans leur intégralité au procès-verbal de la séance.
- M. le Président informe les Conseillers que le souper du Conseil aura lieu le 27 janvier prochain. De plus amples détails seront transmis ultérieurement.
- Deux informations municipales ont été transmises avec les documents de la séance, concernant le développement du Musée du Léman et le bilan du programme Nyon – Energie 2009-2013. M. le Président invite les Conseillers à intervenir à leur sujet au point 16 de l'ordre du jour, si nécessaire.
- Les Conseillers sont installés dans la nouvelle configuration de la salle. Les tablettes ont refait surface et cette disposition sera conservée jusqu'au mois de décembre, période à laquelle une discussion aura lieu pour le maintien ou non de cette configuration et des éventuelles améliorations nécessaires.

5. *Assermentation*

Point retiré de l'ordre du jour.

6. *Elections à la COGES et à la COFIN*

Suite aux démissions de Mme Christine TROLLIET, M. Patrick BUCHS, Mme Suzanne FAVRE et M. Dominique KARLEN de la COGES, quatre postes sont à repourvoir. Le parti des Verts présente M. Pierre-Alain DUPUIS, le parti socialiste présente M. Olivier STALDER, les partis PLR et Vert'Libéral présenteront une personne ultérieurement. Les deux personnes sont élues à une large majorité et une abstention.

M. Jean BISCHOFBERGER ne faisant plus partie du groupe des Verts, ne peut plus siéger à la COFIN. Le parti des Verts présentera une personne ultérieurement.

6bis. *Election à l'association de police intercommunale de la région de Nyon*

Suite à la démission de Mme Margaux CARRON, un siège est à repourvoir pour le parti Vert'Libéral à l'association de police intercommunale de la région de Nyon. M. Laurent MIEVILLE est élu à l'unanimité.

7. *Communications municipales*

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE annonce que, durant l'année 2012, l'UEFA a proposé à la commune de transférer la concession cantonale dont elle dispose pour l'utilisation du port de la Falaise. Ce petit port avec quelques places d'amarrage se trouve en-dessous de la parcelle 1178, propriété de l'UEFA. Cette dernière a également proposé de lui céder gratuitement une part de terrain de 1200m à détacher de sa parcelle, soit le chemin qui descend vers le port de la Falaise. L'accès à pied pour le public depuis la route sera indiqué par un panneau. La Municipalité remercie l'UEFA pour le transfert de la concession et la donation de cette parcelle.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Victor ALLAMAND au sujet des arbres au centre de la rue de la Morâche. Il signale que ces arbres n'ont pas pu être récupérés car leur extraction aurait nécessité de creuser en-dessous des racines ce qui aurait occasionné un risque de toucher des câbles électriques et autres conduites. Il n'a par contre nullement été question du remplacement de câbles. Concernant le trottoir côté Genève, s'il est mentionné dans le préavis qu'il sera conservé dans son état actuel, cela concernait son gabarit et ses caractéristiques géométriques mais il nécessitait d'être refait, vu son état vétuste.

M. le Municipal poursuit avec une réponse à M. Jacky COLOMB concernant les panneaux de chantier. Suite à son intervention, l'entreprise Colas a modifié les panneaux de signalisation, par contre, vu que les travaux ne sont pas terminés, les bases signalant un danger chantier sont maintenues, d'autant que les camions de la Petite Prairie viennent tourner au giratoire de

la Levratte. De plus, la Municipalité a demandé un meilleur contrôle de leur signalisation en fonction de l'avancement des travaux.

Concernant le carrefour au chemin d'Eysins – chemin de la Fontaine, il indique qu'il a été aménagé de façon provisoire afin de répondre aux contraintes de circulation mises en place en lien avec les travaux du giratoire des Fontaines et des Portes de Nyon. Ce carrefour sera réaménagé définitivement en 2014 avec le crédit du préavis N° 125, actuellement en commission.

M. le Municipal répond encore à M. Albert GRAF au sujet des sacs poubelles. Il rappelle qu'en Suisse, les sacs d'ordures ménagères ne sont pas enfouis mais incinérés, contrairement à certains endroits en France. Les sacs biodégradables sont adéquats pour les matières organiques qui sont méthanisées. En revanche, dans le cas de l'incinération des ordures ménagères, les sacs vaudois sont composés uniquement de polyéthylène PE, matière solide, étanche, facile à travailler, difficile à déchirer et dont le produit de l'incinération est entièrement traité dans le système d'épuration des fumées. Le PE est un combustible, il n'y a donc pas lieu de prévoir un autre type de sacs pour cette catégorie de déchets.

M. le Municipal Olivier MAYOR donne l'état d'avancement des chantiers : Aux Tattes d'Oie, la pose de l'enrobé sur les trottoirs a débuté ce jour. La pose du tapis final pour la route et le giratoire est prévue entre les 25 et 31 octobre, et entre les 28 et 31 octobre pour les trottoirs, si les conditions météo le permettent. La plantation des arbres est planifiée courant novembre. Il précise que le retard sur le planning initial est dû aux mauvaises conditions météorologiques des mois de mars et avril et des travaux imprévus côté lac pour les SI. Concernant le chantier de la Morâche, un peu de retard a également été pris. La fin du génie civil est prévue pour mi-décembre. Les retards sont dus également à des travaux imprévus. Le chantier Edouard-Rod débutera quand celui de la Morâche sera entièrement terminé, pour éviter une congestion de trafic. Finalement, à la route du Stand, il manque le tapis final et la pose de granit à l'arrêt du bus. Il y a une à deux semaines de retard suite à la coordination en lien avec l'abri de la Protection Civile et la réalisation de fosses complexes pour les arbres. Il indique qu'il reste à disposition pour toute question relative à ces chantiers.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY ajoute à l'attention de M. Jacky COLOMB qui faisait remarquer que les panneaux indicateurs au giratoire de la Levratte masquaient un panneau de passage piétons que, lors d'un projet d'étude, il existe deux phases. Après l'étude, le service des routes examine le plan de signalisation et de marquage puis, lors du projet de réalisation, le projet est à nouveau soumis au service des routes avec la signalisation verticale. Des spécialistes vérifient si la signalisation est conforme à l'OCR, ce qui est le cas à cet endroit. Il faut savoir que la signalisation près d'un giratoire est destinée exclusivement aux usagers de ce giratoire et ne doit pas être vue de loin.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Alexandre DEMETRIADES au sujet des voitures qui circulent dans les deux sens à la route de St-Cergue. Elle signale que la police a fait des contrôles. Sur l'ensemble des contrôles effectués durant sept jours, cinq automobilistes ont été sanctionnés, certains avaient fait demi-tour, d'autres descendaient depuis le haut de la route de St-Cergue. La police va continuer à vérifier et un aménagement sera étudié une fois que tous les travaux seront terminés.

Elle répond également à Mme Suzanne FAVRE au sujet des accès routiers vers le McDonald's. Cette entreprise s'était engagée à augmenter le personnel afin d'accélérer le débit des voitures au drive-in. Il reste encore le problème récurrent des parents qui vont à l'école de Champittet et qui veulent accéder le plus près possible. Toutes sortes de mesures ont été prises, mais il faut continuer à sensibiliser les parents, améliorer le marquage et accroître la présence de la police.

Enfin, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Yves FROIDEVAUX au sujet du passage piétons sur le passage souterrain à la Levratte. Elle signale que ce souterrain est très utile, a été construit il y a très longtemps et il est destiné aux enfants qui traversent pour aller à l'école en face. Par contre pour les personnes qui viennent des Tattes d'Oies et qui vont à l'avenue des Eules, il fallait un chemin plus court, sinon elles auraient de toute façon traversé sur la route, le souterrain étant situé trop loin. Il s'agit d'un axe important de mobilité

douce qui se trouve dans le plan directeur régional et dans le schéma de l'agglomération nyonnaise.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Jacky COLOMB au sujet des panneaux à l'entrée du Château et de la table d'orientation. Il signale qu'un montant a d'ores et déjà été mis au budget 2014 dans le cadre des crédits d'entretien pour les refaire. Il signale ensuite à M. Bernhard WILLI qu'il est exact que le Conseil doit recevoir le budget avant le 31 octobre comme il le soulignait au mois d'avril. La COFIN le recevra par email autour du 25-26 octobre et les Conseillers le recevront 3-4 jours plus tard. Le budget sous format papier sera mis à disposition lors de la séance de novembre.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Gustave DUTRUY au sujet de la clinique dentaire scolaire. Celle-ci est installée dans les locaux de rue des Marchandises 5, depuis janvier 1975. Tous les élèves bénéficient des prestations de la clinique pour les dépistages obligatoires et les soins pour les enfants des familles qui le demandent. Les dépistages ont lieu à plusieurs endroits, à la clinique dentaire pour les élèves les plus proches et la clinique se déplace à Nyon-Marens, Roche-Combe et aux Tattes d'Oie. Pour ce faire, le mobilier peut être transporté d'un site à l'autre. Ils ont acquis récemment un nouveau fauteuil mobile dans ce but et ont remplacé le stérilisateur, le distillateur et le matériel informatique. La Municipalité est bien consciente de la vétusté des locaux de la rue des Marchandises, mais sachant que le plan de quartier Perdtemps-Usteri prévoit la destruction du bâtiment, la Municipalité renoncera à effectuer d'importants travaux de rénovation. Toutefois, afin de garantir le meilleur accueil possible et un travail de qualité, des travaux de réfection ont déjà été réalisés et certains sont prévus pour 2014. Dans le cadre de la nouvelle planification scolaire, il est prévu de déplacer la clinique sur le site de Couchant. Ce déménagement devrait pouvoir se faire en 2016 et permettra d'optimiser les prestations de la clinique en la rapprochant des trois principaux sites primaires. Pour les sites plus éloignés, elle se déplacera comme actuellement. En conclusion, la Municipalité mettra tout en œuvre pour que le cabinet puisse accueillir sa clientèle dans les meilleures conditions possibles et restera très attentive à la qualité des soins et des prestations délivrées, tout en se limitant à l'essentiel quant aux travaux de réfection des locaux actuels.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS informe le Conseil que M. Daniel Perrin, chef des Services Industriels, après plus de 30 ans de bons loyaux services, a fait valoir son droit à la retraite. Il le remercie pour le travail effectué pour la collectivité. Il présente son remplaçant, M. Thierry Magnenat, qui une grande expérience technique et dans le management, syndic actuel de St-Cergue, et lui souhaite la bienvenue.

8. *Rapport N° 106 concernant une demande de crédit de CHF 72'900.- TTC (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) pour la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon.*

Rapporteur : Mme Séverine LUGEON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 72'900.- TTC, (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) à la Municipalité pour financer la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

9. Rapport N° 118 concernant une demande de crédit de CHF 81'800.- TTC pour l'étude de l'assainissement du bruit routier.

Rapporteur : M. Philippe-Jean PERRET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. que la Municipalité est autorisée à procéder à l'étude de l'assainissement du bruit routier
2. d'accorder un crédit de CHF 81'800.- TTC (dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton de Vaud) qui sera porté au compte N° 9143.20 dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

10. Rapport N° 119 concernant le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

Rapporteur : M. Yvan CORNU

M. le Rapporteur rend les Conseillers attentifs au préambule.

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN ajoute que les citoyens de Nyon paient des impôts parce qu'ils y ont leur résidence principale. Avec ce nouveau Règlement, déjà accepté par 43 communes, nous pouvons statuer sur l'impôt sur les résidences secondaires. Actuellement et contrairement à d'autres communes, Nyon ne taxe pas les résidences secondaires. Selon le Règlement, il s'agira d'une taxe maximum de CHF 1000.- par année. Cela ne rapportera probablement pas plus de CHF 15'000.-, mais il s'agira d'une rentrée récurrente. Toutefois, cette taxe permettra un léger découragement de posséder une résidence secondaire à Nyon ou à déplacer sa résidence principale ailleurs pour des raisons fiscales, d'autant qu'il y a une vraie pénurie de logements. Pour les locataires, il s'agit de la taxe de longue durée, article 12-6 et pour les propriétaires, articles 13 et 14 qui s'appliquent. Les Verts pensent qu'il s'agit d'une bonne idée de laisser cette partie de la population contribuer, comme tous les citoyens nyonnais, aux infrastructures et services de la ville par le biais de cette taxe. Elle remercie la Municipalité de l'utiliser.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que le point est intéressant et a été soulevé lors de la commission. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, les résidents secondaires n'étaient pas taxés, car cela représentait beaucoup d'efforts pour peu de revenus. Maintenant que ce Règlement existe, la question va être étudiée à nouveau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 1 non et 3 abstentions :

1. d'adopter le Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires ;
2. de soumettre ce Règlement à l'approbation du département de l'intérieur.

11. Rapport N° 122 concernant l'achat de l'ancienne pisciculture – Parcelle N° 348 sise Quai de Rive à Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 966'150.- pour l'achat de la parcelle et les frais de transaction – Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 38'000.- pour la réalisation de travaux, de mise en conformité du bâtiment et d'aménagement de ses abords.

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui et 1 non :

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 966'150.- pour l'achat de la parcelle N° 348 sise Quai de Rive 3 à Nyon (frais de transfert de propriété compris) ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'octroyer un crédit de fonctionnement de CHF 38'000.- pour la réalisation de travaux, de mise en conformité du bâtiment et d'aménagement de ses abords ;
4. de porter ce montant en augmentation du budget de fonctionnement 2014, compte N° 344-3141.30 - Bâtiments administratifs divers.

12. Rapport N° 123 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

Rapporteur : M. Yvan CORNU

M. le Rapporteur attire l'attention des Conseillers sur le préambule du rapport et signale qu'il a repris le texte écrit par son prédécesseur, M. Pierre Girard, l'année dernière. Il en profite pour le féliciter pour son excellent travail à la présidence de la COFIN.

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE a peur des points affectés. Si la Municipalité dépose des préavis avec des points affectés, il signale que les impôts vont augmenter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 4 non et 1 abstention :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2014 tel que présenté par la Municipalité dans le cadre du préavis n° 123 du 19 août 2013 ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

13. Rapport N° 124 concernant les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2013 de CHF 355'700.-, partiellement compensés.

Rapporteur : M. Yvan CORNU

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI relève que dans le rapport 124, il est mentionné que, suite au caractère exceptionnel de cette affaire, une partie de la COFIN a visité l'abri « En Oie » afin de se rendre compte de l'ampleur des travaux. Suite à cela, cette dernière n'a constaté aucun dégât

et aucun dommage visible dans l'abri PC. Il a eu l'occasion de se rendre dans cet abri peu de temps après l'occupation de ce dernier par l'EVAM. Lors de cette visite, il a été fortement surpris par l'ampleur des dégâts. En effet, des centaines de casiers-vestiaires dans les couloirs, ainsi que des meubles de penderie dans les chambres, étaient démolis et rendus totalement inutilisables. Ces équipements, financés à l'époque par la commune, étaient uniquement destinés à rendre l'abri un peu plus confortable pour les utilisateurs. Selon les normes en vigueur, l'équipement minimum des abris PC ne mentionne pas de casiers-vestiaires, ni de penderies dans les chambres. En s'appuyant sur ce fait, ces casiers et ces penderies fortement endommagés, ont simplement été évacués par l'EVAM, sans être remplacés ou remboursés.

Dans le règlement concernant la location des abris PC de la ville de Nyon, il est, entre autres, mentionné à l'article 3, que les locaux mis à disposition de l'utilisateur seront restitués dans leur état initial. Il demande si la COFIN a été informée que ces équipements, appartenant à la commune, ont été évacués. Suite à leur destruction, qui a pris la décision de ne pas remplacer ces installations coûteuses pouvant être très utiles lors d'une future occupation des lieux et pourquoi le règlement sur l'occupation des abris PC n'a pas été respecté ?

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'effectivement ces casiers ont été évacués car démolis, mais ils avaient été fournis par la PC. Ils ne seront pas remplacés car la PC ne le souhaite pas. Il souligne qu'aucun dégât visible qui ne soit pris en compte par l'EVAM n'a été constaté. Tous les dégâts visibles seront pris en charge.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 15 non et 1 abstention :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 145'000.- au « Service architecture et bâtiments », crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

344.3141.19 – Abris PC en Oie – place Bel-Air	CHF 145'000.-
---	---------------

Compensé par les augmentations de produits aux rubriques suivantes :

344.4390.00 – Recettes diverses	CHF -55'000.-
---------------------------------	---------------

660.4819.00 – Prélèvement sur fonds taxes compensatoires	<u>CHF -90'000.-</u>
--	----------------------

Effet « net » du crédit compensé	CHF 0.-
----------------------------------	---------

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 210'700.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé selon ce qui suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF 210'700.-
--	---------------

Cette dépense est partiellement compensée comme suit :

340.3011.00 – Traitements (fixes)	CHF 99'000.-
-----------------------------------	--------------

340.4361.00 – Remboursements des traitements (APG)	<u>CHF 22'000.-</u>
--	---------------------

Effet « net » du crédit partiellement compensé	CHF 89'700.-
--	--------------

14. Rapport N° 127 concernant le concept et principes d'aménagement d'espaces publics (réponse à la motion de Mmes et MM. David Vogel et consorts et au postulat de M. Pierre Wahlen) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 290'000.-

Rapporteur : Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD

La discussion sur l'amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission rassemblant les points 3 et 4 des conclusions du préavis, soit :

3. d'accorder CHF 290'000.- pour financer l'ensemble du projet, que la Municipalité répartira entre les différents intervenants au moment de sa réalisation.

est accepté par 72 oui, 1 non et 2 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui, 2 non et 6 abstentions:

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts du 11 mars 2013 intitulée « de l'unification du mobilier urbain en Ville de Nyon », et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen du 27 mai 2013 intitulé « Pour une nouvelle urbanité » par le biais de ce préavis ;
2. d'adopter la proposition méthodologique et son calendrier visant à réaliser un « Concept d'espaces publics » accompagné de ses « Principes d'aménagement » ;
3. d'accorder un crédit de CHF 290 '000.- pour financer les études « Concept d'espaces publics », « Principes d'aménagement d'espaces publics » et leur application. Ce montant sera porté au compte N° 9143.20 « investissement du patrimoine administratif », dépense amortissable en cinq ans.

15. *Rapport N° 129 concernant la stratégie de valorisation des toitures planes de la commune de Nyon – Réponse au postulat « Journée Nature en ville le 25 mai 2013, Belle initiative, et si nous continuions » déposé par Mme Jessica Jaccoud et M Gregory Durand au nom du groupe socialiste, le 15 mai 2013.*

Rapporteur : M. Gustave DUTRUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui, 4 non et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport municipal N° 129 valant réponse au postulat « *Journée Nature en ville le 25 mai 2013, Belle initiative, et si nous continuions* », déposée par Mme la Conseillère communale Jessica Jaccoud et M. le Conseiller communal Gregory Durand au nom du groupe socialiste, le 15 mai 2013.

16. *Propositions individuelles*

M. Yves FROIDEVAUX revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet du passage piéton à la Levratte. Il pensait que sa réponse dans la presse était une plaisanterie puisque faire l'éloge de la flemme lui semble peu adéquat et il le regrette. Il pense que l'exemple se fait par les adultes qui doivent aussi utiliser le souterrain. D'autre part, il a relevé que depuis plusieurs semaines ou mois, des caméras de surveillance sont posées derrière la gare. Il souhaite savoir si elles fonctionnent ou si l'on attend la fin de la garantie pour les utiliser. Si elles fonctionnent, il demande pourquoi il n'y a pas de panneaux indiquant qu'elles sont en vigueur comme la loi le demande.

Mme Jessica JACCOUD relève que les partenariats public-privé ont le vent en poupe. Dans le document d'information sur l'avancement du projet du Musée du Léman, on apprend principalement qu'une Fondation a été créée en juillet et que cette dernière assurera le

financement d'un concours d'architecture de niveau international pour l'extension du Musée. Elle salue le travail entrepris par la Municipalité, la générosité des donateurs, ainsi que l'action de la Fondation nouvellement créée. Ce projet d'extension est le bienvenu et répond à un besoin. Malheureusement, de récentes expériences ont démontré qu'un gros chéquier et de belles intentions sur papier ne font pas du premier mécène un bon gestionnaire. Il est donc primordial de définir avec soin les contours de cette double gouvernance. Elle adresse à la Municipalité quelques questions : les bâtiments et terrains sont propriété de la commune, quelle forme de contrat liera les deux partenaires, est-ce que la commune gardera la maîtrise du foncier ? Comment interviendra la Fondation par rapport aux institutions publiques, tels que la Municipalité ou le Conseil ?

La Fondation organisera un concours d'architecture, quid du projet gagnant et de son mode de financement, un ratio pour le financement a-t-il déjà été défini entre la Fondation et la commune ? Est-ce que la Fondation sera liée par la loi vaudoise sur les marchés publics ? Pourquoi un concours international sur invitation et non un concours ouvert ? Finalement, un poste de chef de projet est actuellement financé par la Fondation, qu'en sera-t-il du reste du personnel, sera-t-il rattaché à la Fondation ou à la commune ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond, en précisant qu'un certain nombre de réponses figurent dans le document d'information. Il précise qu'il ne s'agit pas vraiment d'un partenariat public-privé dans le sens où beaucoup de personnes le considèrent, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une co-réalisation. Il s'agit plutôt d'une Fondation sous forme de mécène du projet. Il rappelle qu'en 1999, le Conseil a accepté une proposition de la Municipalité visant à constituer une Fondation pour financer le centre lémanique. Le but est d'aller chercher de l'argent. Le Musée du Léman dépasse les frontières de la seule ville de Nyon et son ambition est d'être pour toute la Suisse romande, voire la France voisine. Les finances communales seules ne peuvent pas financer ceci. Une Fondation peut aller chercher du soutien auprès de privés mais aussi de la Loterie Romande qui n'aidera jamais la ville. Le but n'est pas de s'immiscer ou de revendiquer une manière de conduire le projet. Le foncier appartient à la ville, il n'a pas été donné à la Fondation. Celle-ci va chercher de l'argent, financer une partie du salaire de l'ancienne conservatrice dans son activité de cheffe de projet dont une partie de cette activité est justement d'aller chercher de l'argent. L'objectif est d'aller chercher CHF 2.5 millions pour financer les études. La Fondation va donner des informations, mais ne fait que financer des projets, indépendamment des décisions futures du Conseil ou de la Municipalité. Il précise que le projet va être conduit par une commission de projets qui répond en tous points aux règles habituelles de la conduite d'un projet de la Municipalité. Le choix du projet gagnant sera fait par un jury dans lequel il y aura un ou deux représentants de la Fondation avec possiblement le syndic et des professionnels. Concernant le financement, la première étape est le concours d'architecture. Au lieu de venir avec un préavis devant le Conseil, on va avec une demande vers la Fondation. L'étape suivante sera les études selon le même principe. La Fondation va essayer de trouver un certain nombre de millions pour alléger la facture à la charge de la ville, sur le modèle de beaucoup d'autres musées, notamment à Lausanne. La Fondation n'est pas soumise aux marchés publics et si le concours est sur invitation c'est que cela dénote une certaine ambition. Le but est de trouver des architectes de renom international qui ne viendront pas dans un concours ouvert. Concernant le personnel du Musée, rien ne change à part la conservatrice, il reste dans le service de la Culture.

M. Christian PUHR constate qu'au chantier de la Paix les camions qui quittent le chantier ont autant de gravats et boue sur les roues que dans les bennes, gravats qui se répandent sur toute la route jusqu'à l'Etraz. D'après le règlement de Police, article 100, il est interdit de salir la voie publique. Celui qui contrevient à cette disposition est censé nettoyer ses dégâts. Il pose la question à la Municipalité si la police doit se rendre sur les chantiers pour le faire respecter ou si le service de l'urbanisme doit inclure l'article dans les permis de construction. D'autre part, il relève que dans la zone dite de rencontre derrière la gare où la vitesse est limitée à 20 km/h, seuls les cyclistes à la montée et les piétons la respectent. Il trouve que c'est inadmissible et un danger permanent auquel il faut remédier, peut-être au moyen d'un radar.

M. Christian UDASSE a plusieurs questions. D'abord, il rappelle que le Conseil a accepté la mise en place d'une barrière à la buvette de la salle sportive du Rocher, or elle n'est toujours pas posée. Il a appris qu'elle serait peut-être posée en octobre et qu'elle serait possiblement

non pas en acier, mais en verre. Il demande qui a eu cette idée et si un nouveau préavis doit être déposé. De plus, concernant les sociétés sportives, il a appris que certaines refusent des enfants, faute de salles ou terrains. Dans l'optique d'une ville à 25'000 habitants il demande si les infrastructures nécessaires ont été prévues. Enfin, concernant la Morâche, il relève que dans le préavis accepté, des arbres avaient été demandés. Or, il ne voit que du béton et du macadam pour l'instant.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'à Nyon Rocher un crédit de CHF 35'000.- a été voté et qu'il est fort possible que ce qui devait être du métal grillagé devienne une porte en verre. Une solution plus correcte architecturalement est recherchée, mais pas plus chère.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond au sujet des salles de sports en précisant que la Municipalité est évidemment consciente du manque de salles, mais rappelle qu'une convention a déjà été signée avec le gymnase pour pouvoir utiliser les deux futures salles le soir, qu'un concours d'architecture au Reposoir a été voté, comprenant trois salles de sports et une piscine et que le dossier sur Colovray a été repris.

M. le Municipal Olivier MAYOR le rassure en précisant que des arbres sont bien prévus à la Morâche.

M. Jacky COLOMB s'adresse aux Conseillers et signale que le promoteur immobilier de la Morâche s'introduit dans le débat démocratique en cours, au sujet du parc, en écrivant une lettre qui contient pressions et menaces à l'égard de la Municipalité, laquelle les relaie vers la commission. Il trouve que ce procédé est inadmissible. Il demande aux Conseillers s'ils acceptent qu'on leur mette la pression et estime qu'ils devraient réagir fortement.

M. Alexandre DEMETRIADES réagit à ces propos et estime qu'en plus de ne pas accepter les pressions, il s'agit de garder le travail de la commission confidentiel. Si de telles lettres sont écrites c'est qu'un état de l'avancement de la discussion de la commission a été divulgué, ce qui n'est pas judicieux. Il encourage les Conseillers à garder les travaux le plus confidentiel possible.

M. Jacky COLOMB relève que cette lettre est un secret de polichinelle. Il précise aux personnes qui ne le savent pas, que le promoteur Rytz a écrit une lettre dans laquelle il menace la Municipalité de représailles si l'on n'accepte pas le parc de la Morâche, notamment en évoquant quelques articles de convention ou du plan de quartier. Il prépare un dossier et reviendra là-dessus.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que le promoteur a été mal informé, que des bruits sur un travail pas très confidentiel de la commission couraient et il a cru comprendre que le Conseil avait décidé de refuser le préavis. Il a réagi sur la base d'une information qu'on lui a donnée. Il pense qu'il ne faut pas lui faire un procès d'intention et M. le Syndic est prêt à donner à la commission un certain nombre d'éléments juridiques par rapport à leur position et les scénarios qu'ils envisagent, soit des situations pas très favorables

17. *Rapport municipal N° 132 concernant le programme Nyon-Energie : Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 133 concernant l'évaluation des fonctions - Révision de l'échelle des traitements et réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud - Demande de crédits de fonctionnement pour le financement d'un mandataire pour un montant de CHF 144'809.- (en 2014) et d'un poste de chargé de projet à 80 % pour un montant de CHF 94'800.- (en 2014 et en 2015).*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. Rapport municipal N° 134 intitulé « Bien Vivre à Nyon » - Politique municipale en matière de sécurité, préservation des espaces publics et pérennisation des démarches visant à améliorer le sentiment de sécurité de la population, en réponse aux postulats et motion de Mme Bernadette Nelissen et MM. Steve Equey, Maurice Gay et Laurent Miéville.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. Préavis N° 135 concernant Visions du Réel - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour le développement des structures d'accueil de Visions du Réel – festival international de cinéma, dans le cadre du projet « Village du réel »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 21. Divers en rapport avec la séance.**

M. Jean-Pierre VUILLE signale qu'il y a quatre mois, sa collègue Mme Doris ULDRY, avait relevé qu'il était difficile de passer en tant que piétons et d'autant plus les personnes à mobilité réduite, au giratoire des Eules. Quatre mois ont passé, rien n'a été fait et il trouve cela misérable.

M. Maurice GAY, concernant le même giratoire, rappelle qu'auparavant, il s'appelait le « banc de pierre ». Il trouverait sympathique de le nommer à nouveau de cette façon et pourquoi pas, pour les Espaces Verts, remettre un banc de pierre.

M. Jean BISCHOFBERGER revient sur le rapport N° 134. Il signale que l'association du collectif de soutien et de défense des sans-papiers de la Côte a envoyé à M. le Syndic une lettre dans laquelle il indiquait que la police avait appréhendé et amendé un mendiant parce qu'il n'avait pas payé ses taxes de musicien. Il pense ce genre d'intervention est lamentable.

A 21h. 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Yves GAUTHIER-JAQUES

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : courrier reçu de Mme Elisabeth Badertscher
courrier reçu de Mme Andrée Maurer

p. a. Elisabeth Badertscher
Route du Stand 52
1260 Nyon

Nyon, le 12 septembre 2013

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous vous informons que des habitants du quartier du Boiron ont créé un groupe de soutien au projet de construction d'un immeuble par l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants sur une partie de la parcelle N° 2448 (préavis 121-2013).

Nous vous envoyons, en pièce jointe, le texte du courrier des lecteurs qui sera publié dans le Journal La Côte, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à son contenu, nous vous prions Madame, Monsieur de recevoir l'expression de nos salutations les meilleures.



E. Badertscher

Texte du « courrier des lecteurs »

Message aux pétitionnaires « Contre la construction d'un immeuble pour demandeurs d'asile à Nyon ».

Votre pétition nous interpelle. En effet, le texte est très subjectif et tronqué. Entre autres, celui-ci ne cite pas que les futurs habitants de cet immeuble seront au bénéfice d'une admission provisoire (permis F ou N), ce qui leur permettra de travailler et favorisera, ainsi, leur intégration. Le texte du préavis 121-2013, que l'on trouve sur le site officiel de la commune de Nyon www.nyon.ch le mentionne et donne bien d'autres informations intéressantes et utiles.

Les propos de la pétition sèment la peur dans l'esprit des gens du quartier en insinuant que les demandeurs d'asile sont tous des gens « malfaisants ». Tout un chacun sait que le manque d'information engendre la frayeur, la panique et que ces émotions peuvent générer du rejet, voire de la haine.

Par expérience, nous pouvons vous dire que la grande majorité des demandeurs d'asile sont des êtres humains qui n'aspirent qu'à trouver un endroit où ils puissent se reconstruire, envisager un avenir plus serein après avoir dû quitter tout ce qu'ils aimaient. Ils ne demandent qu'à s'intégrer, à travailler, à mener une vie normale et digne comme n'importe quel habitant de Suisse.

Comme vous le savez déjà, ils ont dû fuir leur patrie dans la souffrance et laisser derrière eux toute leur vie passée, leur famille, etc ... Si cela nous arrivait que ferions-nous, où irions-nous ? Nous serions heureux d'être accueillis avec solidarité quelque part.

Sur le nombre de demandeurs d'asile en Suisse, il y a, bien sûr, une infime minorité de personnes qui commettent des délits, mais c'est un tout petit pourcentage. Il faut le dire haut et fort et non pas suggérer qu'ils sont tous des délinquants.

Nous sommes solidaires avec la Municipalité de Nyon qui fait preuve d'humanisme et démontre aussi que Nyon est la cité du bon accueil pour tous.

Sur le site le de www.evam.ch, celui de www.osar.ch ou encore www.eper.ch vous trouverez des informations qui permettent une réflexion plus approfondie et calme.

Des habitants du quartier Tines Boiron, Nyon :
Elisabeth Badertscher
Laure Faessler
Eric Gubelmann
Marcel Hess

Madame
Andrée Maurer
8, chemin des Tines
1260 Nyon

Nyon, le 30 septembre 2013

V/réf :
N/réf : SAG/CG/gr

**Projet de construction de l'EVAM
Elargissement et limitation de vitesse du chemin des Tines**

Madame,

Votre correspondance du 26 septembre 2013 nous est bien parvenue et son contenu a retenu toute notre attention.

Nous pouvons vous informer que nous avons transmis votre courrier aux services concernés, ainsi qu'au président du Conseil communal.

Tout en vous remerciant de nous avoir fait part de vos sentiments, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


Christian Gobat

Aux membres de la Municipalité de Lyon
Aux membres du Conseil Communal de Lyon

Mesdames, Messieurs,

Je relis le préavis N° 121 et j'ai la nette impression que la Municipalité nous promet monts et merveilles pour faire avaler la pilule à tous les résidents du quartier Tires-Boiron.

- Cette parcelle se trouve soi-disant à proximité des commerces. Ou les avez-vous vu ? A moins de 20 à 25 m à pied il n'y a rien. Sauf le shop de la Coop juste prévu pour un oubli.

- Vous dites que les collaborateurs de l'EVAM interviendront régulièrement pour maintenir les bonnes relations autant interne qu'avec le voisinage. Une présence accrue sera assurée particulièrement en début d'exploitation.

Très bien, et après ? Ce ne seront pas toujours les mêmes requérants qui vivront ici.

- Le solde de la parcelle sera à disposition des services communaux pour la réalisation d'un projet d'utilité publique pour l'ensemble du quartier (un éco-parc, parc, jeux d'enfants, terrain multisport) etc...

Si je comprends bien, votre préavis étant au conditionnel, même si ce bâtiment se construit, nous n'avons aucune garantie écrite que toutes ces réalisations futures se feront. Nous savons que vous commencerez les travaux début 2014 mais nous n'avons aucun délai de temps pour les aménagements d'utilité publique.

Cela fait de nombreuses années que les habitants attendent un parc publique avec jeux pour les enfants, mais

apparemment cet endroit n'intéressait pas les élus.

C'est étrange comme il devient tout à coup attractif, comme vous avez plein de projets quand il s'agit d'y implanter des requérants.

- Vous parlez d'accueillir un nouvel arrêt de bus.

Il y en a déjà deux à côté de la parcelle.

- Dans le cadre de ce nouvel arrêt de bus, la chaussée du Ch. des Tines pourrait être élargie.

Vous réhérissez toutes les routes les plus larges de Lyon et vous voulez élargir une route déjà dangereuse - Mettez-la donc à 30. Les enfants qui passent sont nombreux, beaucoup sont sur la route avec vélos, planches à roulettes, trottinettes, certains font des passes avec un ballon, sans oublier ceux qui traversent inopinément sans regarder.

Certains habitants se sont même trouvés nez à nez avec un enfant qui roulait à vélo en pleine gauche, de nuit et sans phares.

Il y a de nombreuses années que mon mari a parlé de mettre cette route à 30 à divers conseillers. Un Municipal pensait d'ailleurs qu'elle était déjà à 30. C'est dire si l'endroit est connu des élus ! Ce quartier n'intéressait personne. C'est seulement maintenant qu'il est médiatisé qu'il devient intéressant pour la Commune.

- L'emplacement choisi contribuera à la mixité sociale du quartier.

Mais je suis surprise de cette sollicitude soudaine envers nous, alors que cet endroit a été oublié de tous pendant des années.

Croyez-vous que nous ayons attendu la construction de cet immeuble pour faire connaissance avec les voisins, les saluer,

les aider ainsi que les personnes âgées du quartier ?

Nous organisons aussi la fête des voisins -

Qui s'est soucie' de savoir si le stand de tir nous gênait tout l'été, et qu'il était impossible de se reposer le dimanche matin ? (les tir débutaient à 8h)

En 1998, ma fille à vélo s'est fait renverser par une voiture qui sortait du chemin menant au stand. Comme c'était la troisième enfant que je connaissais qui s'était fait accrocher au même endroit j'ai écrit à la Municipalité pour expliquer le problème, d'autant qu'aucun policier de l'époque ne nous donnait la même réponse. Pour les uns c'était la priorité de droite, pour d'autres c'était un petit chemin qui devait laisser la priorité au ch. des tines,

J'ai reçu un tél. de M. Mutter, alors Commissaire de Police qui m'a dit en effet qu'ils allaient voir le problème.

Combien d'années plus tard le souci a été résolu ?

Plus de 10 ans. C'est seulement depuis que le bus passe devant chez nous qu'une perte de priorité a été marquée sur ce petit chemin.

On ne peut pas dire que ce problème ait été résolu rapidement.

Ce sont toutes ces choses qui me fâchent - Pour nous tout se passait avec une extraordinaire lenteur, où il ne se passait rien, où alors nous nous sommes retrouvés avec 2 constructions devant notre immeuble où nous contempions tous les jours un parking et d'horribles tuyaux qui sur le toit. Là pas de problème nous devons accepter. C'est normal. Nous devons bien sûr également accepter cette construction pour les requérants. C'est loin de la ville,

ainsi les problèmes seront pour nous et pas pour les autres -

Quand on sait qu'après avoir démenagé les requérants de l'altri PC "En Oie" à Gland, ceux-ci reviennent à Nyon et continuent à dealer vers la gare, il y a du souci à se faire pour notre quartier, parce qu'il faut être bien naïf pour croire que tout se passera bien sans incivilités aucune -

Lorsque vous dites qu'ils n'ont travaillé c'est bien en théorie, en pratique où caserz-vous une centaine de personnes?

Vous avez réussi à semer la zizanie dans le quartier charmant, calme et tranquille. Les "pour" et les "contre" se regardent de travers désormais. Ça c'est une réussite. BRAVO.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de lire ma lettre et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.


Nyon, le 26.09.2013

Madame Andrée Maurer

8, Ch. des Tines

1260 NYON

A. Maurer

SAG	DDD	<input checked="" type="checkbox"/> CIVIL	VILLE DE  NYON	OJ	EV	CULT
T&E	URB	CCS		Arch	FIN	INFO
BAT	RRH	27 SEP. 2013		SI	SDIS	
<input checked="" type="checkbox"/> SAS	SPO			POL	MOB	
Transmis: <input checked="" type="checkbox"/> pour suite x pour info		CC AA	Visa: d. qf			

→ CC
→ mes clients
SASE7-765-TE